

Loi n° 18 - 2017 du 30 mars 2017
autorisant la ratification de l'accord de financement entre la République
du Congo et l'Association internationale de développement relatif au
projet d'appui à l'amélioration du système éducatif

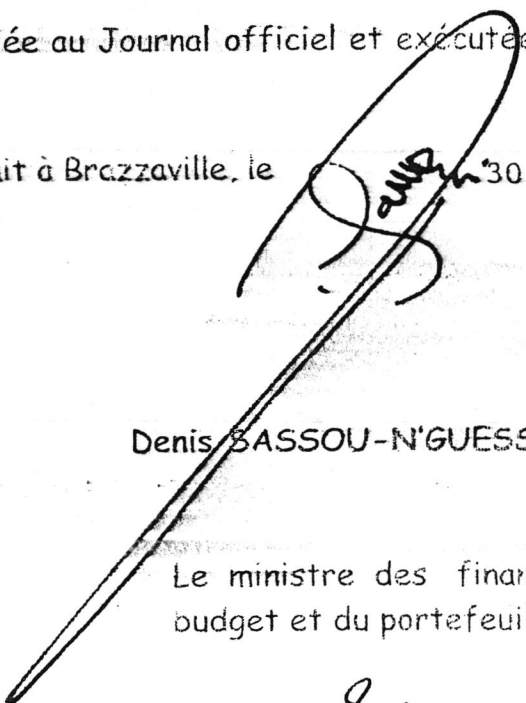
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT:

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement entre
la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif
au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif, dont le texte est annexé à
la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme
loi de l'Etat. /-

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2017


Denis BASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du
Gouvernement


Clément MOUAMBA. -

Le ministre des finances, du
budget et du portefeuille public,


Calixte NGANONGO. -

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et de l'alphabétisation,


Anatole Collinet MAKOSSO. -

DU COM
L'ÉCRITURE